



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE, LE LUNDI 9 NOVEMBRE 2020, 19H06  
VISIOCONFÉRENCE ZOOM

Ghislain Jacques,	Maire
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Berthold Létourneau,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Michel Breton,	siège no 6

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et sec. Trés. est aussi présente.

09.11.20.151

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** l'avis de convocation du 4 novembre 2020 effectuée par la directrice générale et transmis conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec*;

**ATTENDU QUE** les délibérations du conseil et la période de question doivent porter exclusivement sur la résolution pour mandater le service d'ingénierie de la MRC de Beauce-Sartigan à procéder aux travaux de relevés topographiques de la rue Principale de la municipalité.

**Il est proposé par** Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présentée.

**ADOPTÉE**

09.11.20.152

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LE SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN À PROCÉDER AUX TRAVAUX DE RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES DE LA RUE PRINCIPALE DE LA MUNICIPALITÉ – Ponceaux P005 à P010**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire dans le cadre de travaux TECQ (2019-2023) effectuer une réfection des ponceaux sur la rue Principale de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** des travaux de relevés topographique sont nécessaires avant l'exécution de la réfection des ponceaux sur la rue Principale ;

**Il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil mandate le service d'ingénierie de la MRC de Beauce-Sartigan afin d'effectuer les travaux de relevés topographiques pour un montant estimé de 3 000 \$, plus taxes.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTION 1**

09.11.20.153

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h14.

  
Ghislain Jacques, maire

  
Cathy Payeur, dir.gén. sec.trés.

Moi, Ghislain Jacques, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.